

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 696

présenté par

M. Roseren, M. Giraud, Mme Riotton, M. Sempastous, Mme Lenne, Mme Lardet et
Mme Pascale Boyer

ARTICLE 11

Après l'alinéa 182, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Accompagnateurs en moyenne montagne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 11 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 prévoit les dispositions transitoires afin de mettre fin au Régime Social des Indépendants et assurer le rattachement des professions concernées au régime général.

Cet amendement a pour objet de permettre le même traitement pour les moniteurs de ski et les accompagnateurs en moyenne montagne en insérant ces derniers dans les dispositions de l'article.